



INFORMATION TRANSPORTS

L'information suivante est fonction du régime de l'élève au Lycée Bréquigny : demi-pensionnaire, externe ou interne.

◆ **Pour les familles résidant sur RENNES et RENNES MÉTROPOLE** (43 communes autour de Rennes), vous devez vous adresser à la **STAR** (bus, métro) :

- **3 types d'abonnements sont possibles.** Vous trouverez toutes les informations utiles sur le site internet <http://www.star.fr>.
- **Pour les élèves dont la commune est desservie par le TER/SNCF** (Betton, Bruz, Cesson Sévigné, Chevaigné, Corps Nuds, L'Hermitage, Rennes, Saint Armel, Saint Jacques de la Lande, Vern sur Seiche). **Ils peuvent, s'ils le souhaitent, utiliser le train et/ou le bus pour rejoindre leur établissement scolaire.**
La formule **d'abonnement ASR+STAR** sur carte KorriGo personnalisée permet de voyager sur la ligne **Ter** desservant son établissement scolaire au sein de Rennes Métropole et de profiter également du réseau STAR.
Pour l'obtenir, il faut remplir le **document SNCF « Liasse ASR »** (disponible au Lycée Bréquigny au moment de l'inscription définitive **début juillet** ou en agence STAR) et **souscrire un abonnement « Jeune 2 trajets » ou un abonnement « 10 ou 12 mois - de 20 ans »**.

◆ **Pour les familles résidant en Ille et Vilaine hors RENNES MÉTROPOLE mais aussi sur les 3 autres départements bretons**, depuis de la rentrée 2020, la Région Bretagne a mis en place une tarification scolaire harmonisée pour les quatre départements bretons. Cette tarification s'applique pour tous les modes de transport (train TER, car) pour les élèves demi-pensionnaires et internes.

ATTENTION : Une affectation hors secteur n'entraîne pas la délivrance automatique d'une carte de transport scolaire. Les transports scolaires relevant de la compétence de la région, adressez-vous au service des transports du Conseil Régional (<https://www.breizhgo.bzh/transports-scolaires>)

Les familles devront payer **120€ pour les élèves demi-pensionnaires. Les internes transportés en train devront payer aussi 120 € et 90 € pour les internes prenant le car.**

L'inscription est à faire en ligne uniquement sur le site <http://www.breizhgo.bzh> de la fin mai au 17 juillet.

Toute demande tardive et sans justification valable donnera lieu à **une majoration de 30€**, également applicable aux familles bénéficiant de la gratuité.

Les élèves transportés sur le réseau SNCF ne possédant pas de carte KorriGo doivent en faire la demande sur le site www.breizhgo.bzh rubrique Ille-et-Vilaine

Le titre relais permet, sans supplément pour la famille, d'emprunter les transports urbains (bus et métro) en complément du 1^{er} transport BreizhGo (TER ou car) et l'établissement scolaire.